



NOUS RENCONTRER, C'EST AVANCER.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AACC et l'Apec signent une convention de partenariat

Paris, le 10 septembre 2020 - L'AACC (Association des Agences-Conseils en Communication) et l'Apec (l'Association pour l'emploi des cadres) ont signé - durant le confinement - un accord-cadre avec pour objectif de mieux accompagner les employeurs du secteur dans leurs démarches de développement RH. Établi pour une durée de deux ans, l'accord vise prioritairement à faciliter les recrutements, sécuriser les parcours professionnels des cadres et favoriser l'emploi notamment des jeunes et des seniors.

Soucieuse d'apporter une aide renforcée à ses membres dans la période, l'AACC s'est rapprochée de l'Apec dès le début du confinement pour signer une convention permettant aux agences d'avoir la meilleure connaissance possible des solutions d'accompagnement et conseil offertes pour leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines.

L'objectif prioritaire est de faciliter la mise en relation des cadres, des jeunes diplômés et des agences-conseils en communication. Ce partenariat va également permettre d'accroître leur connaissance des métiers et opportunités proposés par les professionnels du secteur, et ce au plus près des territoires et acteurs du secteur. Cette collaboration repose sur une coordination et articulation des ressources communes. Les consultants et consultantes de l'Apec et les membres de l'AACC pourront notamment se retrouver lors de salons ou forums dédiés à l'emploi et au recrutement.

Enfin, des actions de sensibilisation vont être spécialement déployées pour les publics spécifiques tels que les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les personnes en situation de handicap, ou encore les cadres seniors. Des actions pourront aussi être initiées autour de thématiques liées à l'égalité professionnelle H/F et à l'intergénérationnel, afin de répondre à la diversité des métiers proposés en agences-conseil.

Marie-Pierre Bordet, Vice-Présidente et Déléguée Générale de l'AACC souligne que « *Dans un contexte inédit et difficile pour notre industrie, il est essentiel que notre association accompagne au mieux nos agences membres et lui permette une meilleure connaissance des aides apportées par l'Apec.* »

Véronique Dubois, directrice communication de l'Apec : « *Alors que nous observons les premiers effets de la crise sur le marché de l'emploi cadre, force est de constater que le secteur de la communication paie déjà un lourd tribut. Dans un contexte de relance économique, nous souhaitons, avec ce partenariat, renforcer notre accompagnement auprès des agences conseil afin de leur permettre de sécuriser et d'accélérer leurs recrutements de cadres et soutenir, ainsi, leur développement économique.* »

Contacts presse :

Apec : Mendrika Lozat & Adjil Thiam | 06 74 94 76 24 - 01.40.52.20.29 - mendrika.lozat@appec.fr – adjil.thiam@appec.fr

AACC : Lorraine Roncin | 01.47.42.27.26 - lroncin@aacc.fr

A propos de l'Apec : L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, conseille les entreprises en leur proposant des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômé-e-s. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 500 consultant-e-s, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outremer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion). www.corporate.appec.fr

A propos de l'AACC : L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : développement, droit social, finance, juridique, RSE et talents. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr